



**Organisme de formation enregistré sous le numéro 11755108275
auprès du Préfet de Région Ile-de-France**

Conditions Générales de Vente

Objet et champ

À la suite de la commande d'une formation, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, ITEAM MASTER lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage ITEAM MASTER en lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial, ce retour de convention vaut accord du client.

ITEAM MASTER convient avec le Client des lieux, dates et horaires des séances de formation. La convention précise également les autres modalités liées au contenu de la formation et à l'accueil des stagiaires.

A l'issue de la session, un certificat de réalisation est adressé au client, accompagné d'un tutoriel des exercices vus pendant la formation et d'une synthèse des résultats de l'évaluation effectuée par les stagiaires présents en fin de journée (ou de parcours si la formation s'étend sur plusieurs jours).

Pour les formations, une facture d'acompte est adressée avant le début de la formation et le solde de la prestation est adressée à la fin de la formation.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes, "TVA 20% en sus". Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre d'ITEAM MASTER, à réception. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, ITEAM MASTER, se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Déjeuner sur place

Pour une action de formation effectuée en présentiel sur une journée entière, ITEAM MASTER peut, si le client en fait la demande, se charger d'organiser le déjeuner sur place. Le prix de cette prestation n'est pas compris dans les coûts pédagogiques de l'action de formation et s'entend donc « en sus ».

Afin d'en faciliter l'organisation, le client s'engage à informer ITEAM MASTER du nombre de personnes souhaitant déjeuner et du choix de leur menu au moins 15 jours avant le début de l'action de formation, et ce pour chaque journée de formation prévue. Dans le même temps, le client signalera toute allergie ou habitude alimentaire particulière.

Cette prestation sera assurée par un traiteur choisi par ITEAM MASTER et donnera lieu à une facturation particulière, soit de la part d'ITEAM MASTER, soit de celle du traiteur.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'OPCO dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande,
- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à ITEAM MASTER une copie de l'accord de prise en charge,
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Annulation de formation

A défaut de précisions aux conventions ou contrats de formation, les conditions d'annulation de celle-ci par le Client sont les suivantes :

- dans l'hypothèse où le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur au 2/3 de l'effectif minimum prédéfini dans la convention, 15 jours avant la date du début de formation, ITEAM MASTER se réserve le droit d'annuler ladite formation sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif.
- Toutefois, dans le cas où cette condition de nombre ne serait pas remplie, l'action de formation pourra être reportée à une date ultérieure qui sera communiquée par ITEAM MASTER.
- Néanmoins, faute de report de la formation à une date ultérieure et de réalisation totale de la formation, ITEAM MASTER procédera au remboursement des sommes éventuellement perçues et versées par le client.

Conditions de report d'une séance de formation

Le Client peut reporter une séance de formation dans la mesure où cette demande survient au moins quatre jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée à contact@iteammaster.fr . Elle doit intervenir 7 jours avant la date de la formation,

pour en obtenir le complet remboursement. Passé ce délai, ITEAM MASTER facturera une indemnité forfaitaire correspondant au tiers du montant de la formation réservée.

Protection des données personnelles

Iteam Master est responsable de la collecte, du traitement et de la protection des données personnelles des participants à la formation.

- Pour les formations en présentiel, les données collectées sont les suivantes : nom, prénom et entreprise de rattachement de chaque stagiaire.

- Pour les formations en distanciel, les données collectées sont les suivantes : nom, prénom, adresse email et entreprise de rattachement de chaque stagiaire.

Ces informations sont destinées à permettre à Iteam Master d'éditer les documents nominatifs attestant de la participation des stagiaires aux formations (attestation & certificat de réalisation), ainsi que les documents produits à des fins d'évaluation de son activité (enquêtes de satisfaction, bilan pédagogique annuel...)

Les données collectées sont conservées le temps nécessaire afin de permettre à l'organisme de formation de présenter les documents attestant de la réalité des actions engagées aux autorités compétentes dans le cadre d'un contrôle de son activité (Etat, collectivités, organismes et autres partenaires financeurs).

Cette finalité légale constitue la seule finalité de conservation de ces données.

Les stagiaires peuvent saisir Iteam Master par mail à l'adresse contact@iteammaster.fr pour consulter les données les concernant, demander une rectification, une limitation de leur traitement ou s'opposer à leur portabilité.

Les données personnelles des participants aux formations font l'objet d'une protection identique à celle des autres données de l'organisme de formation. Elles sont hébergées en France, protégées par un système informatique sécurisé qui fait l'objet d'un accès rationalisé.

Confidentialité

Les parties peuvent être amenées à s'échanger ou à prendre connaissance d'informations confidentielles au cours de l'exécution des présentes.

Définitions

Sont considérées comme informations confidentielles toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à l'enseignement, à sa mise en pratique, à des études, des produits ou des développements, des plans, des modélisations et/ou produits couverts ou non par des droits de propriété intellectuelle, que ces informations soient communiquées par écrit, y compris sous format de schéma ou de note explicative, ou encore oralement.

Obligations

Les parties s'engagent à considérer comme confidentielles l'ensemble des informations, telles que ci-dessus définies, communiquées volontairement ou non par l'autre partie ou dont le cocontractant aurait pris connaissance à l'insu de son partenaire.

La partie ayant pris connaissance de ces informations confidentielles ne pourra les communiquer, sous quelque forme que ce soit à quiconque.

Les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles pour éviter toute divulgation ou utilisation non autorisée.

INTUITU PERSONNAE & SOUS-TRAITANCE

Sous-traitance

Les parties se réservent également le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations - auprès de toute personne, morale ou physique, étrangère à ses services ou à ses partenaires - qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité.

Le sous-traitant n'aura pas à être agréé expressément par le cocontractant mais devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux stipulés aux présentes.

Par ailleurs, le cocontractant recourant à la sous-traitance devra veiller à ce que le contrat de sous-traitance ne puisse en aucun cas venir entraver la jouissance paisible du cocontractant ou interférer avec la présente convention.

Intuitu personae - Cessibilité du contrat

Le présent contrat est conclu en considération des compétences des parties. Il est en outre conclu dans le contexte des besoins décrits par les présentes et en considération des équipes des parties.

En conséquence, le présent contrat est incessible par les parties, sauf accord exprès, écrit et préalable du cocontractant.

Les inscriptions aux formations du Prestataire sont donc strictement personnelles. Tout transfert de l'inscription au profit d'un tiers ou mise à disposition des supports de la formation à quelque titre que ce soit est strictement interdit.

DIFFERENDS EVENTUELS

Les parties conviennent d'épuiser toutes les solutions amiables concernant l'interprétation, l'exécution ou la réalisation des présentes, avant de les porter devant le Tribunal compétent.

Les Parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.